Tri et du Recyclage ». L'objectif est de généraliser le tri de TOUS les emballages sur l'ensemble du territoire française d'ici 2022.

Les habitants de la **Communauté d'Agglomération de la Riviera Française** sont donc au cœur de la réussite du projet. Une grande campagne de communication va être déployée tout au long de l'année 2016 avec comme accroche **« Triez tous vos emballages »**. Elle débute fin février sur les bus interurbains et les bennes de collecte, puis se poursuivra avec une campagne d'affichage et des encarts publicitaires dans la presse locale. La signalétique sur les bacs et les points d'apport volontaire va également être actualisée. En mars, une édition spéciale du « Journal de l'Environnement » et le nouveau « Guide du tri » seront distribués dans toutes les boites aux lettres.

Et en pratique :

Ces nouvelles consignes remplacent les consignes nationales ou les indications présentes sur les emballages. Seuls les emballages sont concernés. Pour bien trier les emballages, voici 3 questions et leurs réponses à retenir :

1 - Est-ce que ce déchet se trie ? Oui, si c'est un emballage ménager.
2 - Faut-il le laver ? Inutile, il suffit de bien le vider.
3 - Comment le jeter ? En vrac dans le conteneur de tri.

En résumé, sont à déposer dans le conteneur de tri de couleur jaune : les emballages en métal, les emballages en carton, tous les papiers et maintenant tous les emballages en plastique, sans exception. Plus d'hésitation possible !

Avant : Emballages en métal + en carton + tous les papiers +

Toutes les bouteilles ...

Tous les flacons et bidons ...

+

Maintenant :

Tous les pots et les boîtes ...

Toutes les barquettes ...

Tous les sacs et sachets ...

Tous les films ...

Les consignes de tri du verre restent inchangées.
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont à déposer impérativement dans les conteneurs destinés au verre.